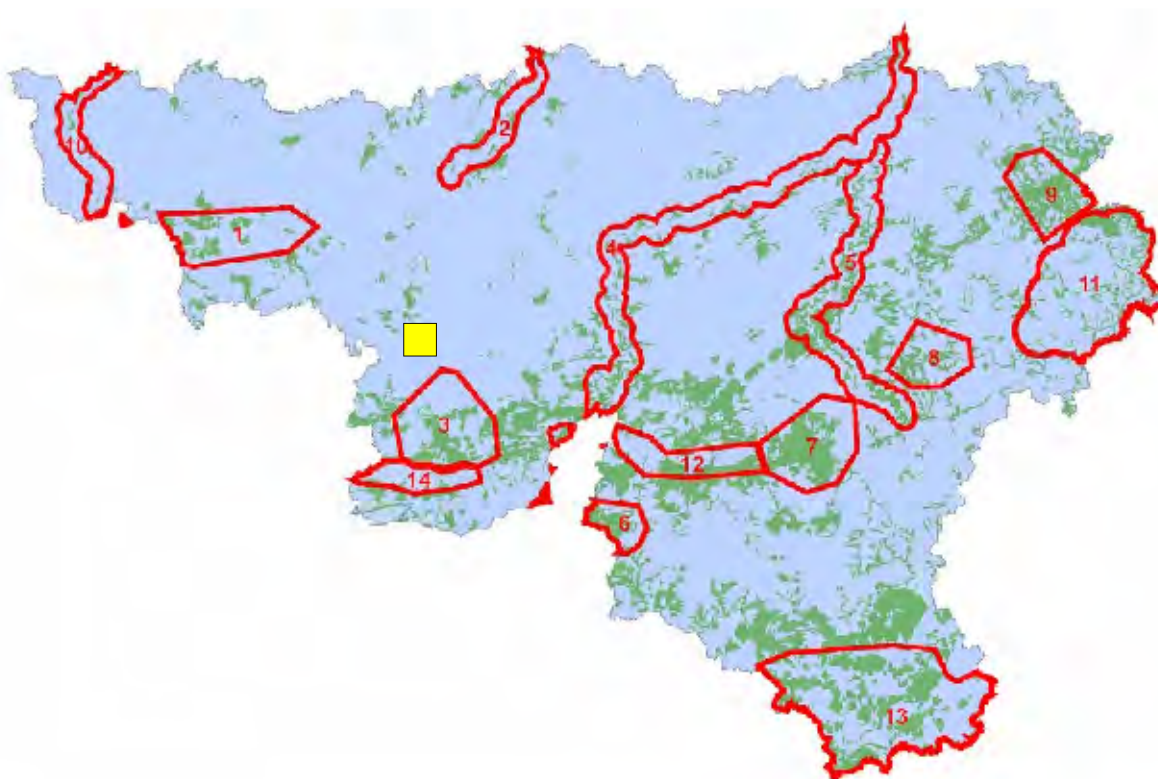
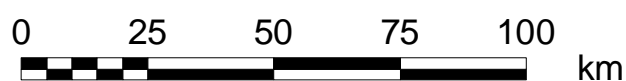


Annexe 4-2 A : Zones d'exclusion pour les éoliennes proposées par l'asbl Natagora pour la problématique des oiseaux.



Légende :

■ Parc éolien de Walcourt / Thuin



- 1 Complexe de zones humides de la Haine
- 2 Etangs de la vallée de la Dyle
- 3 Etangs et barrages de l'Entre-Sambre-et-Meuse (+trajectoires)
- 4 Vallée de la Meuse et hauteurs voisines
- 5 Vallée de l'Ourthe
- 6 Plateau de la Croix-Scaille
- 7 Plateau de Saint-Hubert
- 8 Plateau des Tailles
- 9 Plateau des Hautes-Fagnes
- 10 Vallée de l'Escaut et noues
- 11 Noyau reproducteur du Milan royal dans les cantons de l'Est
- 12 Certaines crêtes du talus ardennais / Calestienne
- 13 Lorraine belge
- 14 Crêtes du talus ardennais (ESM)